

LE DEVOIR

MONTREAL

Cinquième anniversaire de la crise d'Oka

Doléances, frustrations et provocation

MICHEL LALIBERTÉ
BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Doléances, frustrations et provocation ont ponctué le cinquième anniversaire du début de la crise amérindienne de l'été 1990, hier à Oka. Les manifestations commémoratives ont attiré environ 300 Blancs et autochtones, qui se sont retrouvés nez à nez au pied de la désormais célèbre côte Saint-Michel en soirée.

Il n'y a eu aucun incident à cet endroit même de la route 344 où les Mohawks érigeaient leurs barricades à la suite d'une intervention ratée de la Sûreté du Québec sur la réserve de Kanata. Cette journée-là, le 11 juillet 1990, le caporal Marcel Lemay trouvait la mort et la municipalité d'Oka, ses citoyens et les Mohawks étaient plongés dans un conflit dont l'onde de choc est encore ressentie aujourd'hui.

Johanne Dupuis, qui participait à la marche des Blancs, parlait des cinq dernières années de vie à Oka avec émotion. «Je suis ici depuis 25 ans et je veux y rester. Je veux que mes enfants grandissent à Oka, mais je ne suis pas prête à rester à n'importe quel prix», disait-elle en agitant un bouquet de ballons noirs.

«Nous avons un pays à construire, et ce n'est pas en en bafoyant les lois et en ayant deux systèmes de justice que l'on va réussir», a ajouté Céline Rousseau.

Les Blancs d'Oka étaient en deuil hier. Ils traînaient même un cercueil noir, rempli de doléances, qu'il remettront au premier ministre Jean Chrétien lors de sa prochaine visite. Ils reprochent aux gouvernements leur «inertie» et leur «inaction» dans le dossier de la crise amérindienne.

Selon Monique Therrien, l'une des organisatrices de la marche, les problèmes qui existent à Oka n'ont pas été résolus. «Les gouvernements n'ont rien fait pour redonner la paix et la quiétude à la grande communauté d'Oka, estime-t-elle. Nous vivons dans l'incertitude.»

Le maire Jean Ouellette et quelques conseillers municipaux se sont également joints aux manifestants. «A force de japper, les gouvernements vont peut-être finir par nous entendre», a confié le maire, cynique, à un citoyen.

— M. Ouellette, pensez-vous que le gouvernement va mettre ses culottes? lui a demandé le quidam.

— «Leurs culottes vont être rendues pas mal courtes», a rétorqué le maire.

Cette conversation impromptue traduit bien

les sentiments qui habitent les résidents d'Oka, pour qui la journée d'hier marquait «cinq ans d'indifférence et de promesses non tenues de la part des gouvernements.»

La manifestation des Blancs, qui a attiré environ 200 personnes la plupart vêtues de noir, s'est terminée au bas de la côte Saint-Michel, sur la route 344.

En haut de la côte, quelque 75 Mohawks bloquaient la route pour empêcher les marcheurs de profaner leur cimetière. «Nous voulons nous assurer qu'ils ne viendront pas déshonorer nos ancêtres», a affirmé le traditionaliste mohawk Ellen Gabriel, dont la voix était enterrée sous les chants des Amérindiens et les échos du tam-tam.

«La SQ hors du territoire mohawk! Nous nous battons jusqu'à la victoire!», ont scandé les Mohawks en brandissant leur drapeau.

Les patrouilleurs de la SQ, qui se disaient «préparés à n'importe quoi» se sont interposés entre les deux groupes.

En matinée, la manifestation autochtone a attiré à peine 150 Amérindiens et une poignée de Blancs. Aucun incident n'a marqué le rassemblement malgré quelques gestes et paroles de provocation de la part de certains marcheurs. Après être descendus en bas de la côte Saint-Michel, les manifestants ont pris la direction du centre du village.

A deux pas de l'hôtel de ville, Ellen Gabriel a tenu des propos durs à l'endroit des habitants blancs d'Oka. «[...] Nous leur disons qu'ils sont racistes et ignorants; ils refusent de nous parler et ignorent notre présence», a-t-elle affirmé, promettant que les Mohawks ne quitteront pas le territoire qu'ils occupent.

Un peu avant que le défilé ne débute, les organisateurs ont fait jouer une bande sonore enregistrée lors de l'intervention ratée du groupe



L'amertume est toujours palpable chez les Blancs de la paroisse d'Oka, cinq ans après les événements de «l'été indien». La couleur noire, en signe de deuil, était présente sous plusieurs formes, hier, dans le village. Pour commémorer ce cinquième anniversaire, les habitants de la petite municipalité, dont Johanne Dupuis (à droite), ont participé à une marche jusqu'à la désormais célèbre côte Saint-Michel.

tactique de la Sûreté du Québec. «C'est le matin où nous avons botté le derrière [à la Sûreté du Québec], lorsqu'ils ont couru dans toutes les directions», a rigolé en anglais un jeune warrior qui portait un drapeau à l'effigie de la nation mohawk.

Les manifestants ont complété leur marche sur le vert du trou numéro 8 au club de golf d'Oka, situé à côté de leur village. «C'est devenu une activité folklorique: la routine est la même, une petite parade et ils s'en vont», a commenté Serge Pilon, professionnel du club.

Absence remarquée chez les autochtones: celle de Jerry Peltier, chef du Conseil de bande, fortement contesté parmi les siens en dépit de sa récente réélection.

La présence d'une horde de journalistes, caméramans et photographes a irrité plusieurs habitants du petit village d'Oka. «Je n'ai aucun

commentaire à faire», a sèchement lancé un plaisancier de la marina qui regardait passer le défilé. «Retournez donc dans la parade avec les autres [journalistes]; si vous n'étiez pas là, ils [les autochtones] ne feraient pas de défilé», a insisté le même homme sous le regard approbateur de ses compagnons.

Une réconciliation entre les deux communautés, comme celle amorcée la semaine dernière à Châteauguay, est peu probable à Oka. Selon un conseiller municipal de la paroisse d'Oka, la population est composée de plusieurs familles comptant des membres indiens et blancs, ce qui rend tout rapprochement entre les deux groupes difficile. «Des gens ont été nos amis pendant des années, mais depuis la crise ils ne nous parlent plus. C'est ce qui fait mal», a souligné Claude Lalonde en regardant s'éloigner la manifestation.

Les bains pudiques

Une dame réclame le droit de pouvoir se doucher nue dans les vestiaires

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Il est interdit de se dévêtir sous la douche dans les piscines de la Ville de Montréal, n'en déplaise à Solange Bolduc, une Montréalaise qui conteste cet interdiction devant les tribunaux.

La plaignante, qui fréquente la piscine Centre du Plateau depuis des années, a été récemment avisée qu'il était interdit de se dévêtir sous la douche dans les piscines de Montréal. Elle s'était pourtant dévêtue à maintes reprises auparavant sans aucun problème.

Mme Bolduc estime qu'elle est la victime d'un excès de zèle de la part d'un préposé de la piscine Centre du Plateau. Elle soutient que l'interdit sur la nudité brime ses droits fondamentaux.

Elle a récemment déposé une requête en jugement déclaratoire en Cour supérieure du Québec afin d'avoir le droit de se laver nue sous la douche dans les 44 piscines et les 77 pataugeoires de la Ville de Montréal. Sa cause sera entendue le 31 juillet prochain à la salle 2.08 du Palais de justice de Montréal.

«Les employés importunent les usagers et sont en train de placer des affiches partout dans les vestiaires pour interdire aux gens de se doucher nus, affirme-t-elle. C'est une aberration, un retour aux règles des couventines.»

Mme Bolduc et son avocat, Dominique Neuman, prétendent qu'il n'existe aucun règlement municipal obligeant les usagers des piscines à se doucher en maillot.

«Les élus municipaux n'ont adopté aucun règlement municipal à cet effet, estime Me Neuman. On applique une vieille directive interne tombée en désuétude et inapplicable depuis des décennies.»

Mais selon Hugues Poitras, géant des piscines et plans d'eau à la Ville de Montréal, un règlement empêchant les baigneurs de parader en costume d'Adam ou d'Eve existe bel et bien.

«Ce n'est pas un règlement tombé en désuétude, s'indigne-t-il avec une colère mal dissimulée. Les règlements de sécurité aquatique affichés à l'entrée de chaque piscine indiquent clairement que c'est interdit.»

M. Poitras est légèrement offusqué par les allégations de Solange Bolduc, mais il ne s'inquiète pas outre mesure quant au recours qu'elle a intenté.

«Je suis très à l'aise [avec cela]. Nous avons une responsabilité morale vis-à-vis les enfants et les parents et nous devons agir en bons pères de famille.»

Selon Hugues Poitras, l'interdit de nudité dans les douches et les vestiaires permet en quelque sorte de tenir les pédophiles à l'écart des bains publics. «Je ne veux pas généraliser, dit-il. Mais sur 1,5 million de visites annuelles, nous avons eu des plaintes, suffisamment pour justifier le maintien du règlement.»

M. Poitras rappelle par ailleurs qu'il faut parfois «tracer une ligne».

«Si on n'avait pas ce règlement, les gens voudraient peut-être se baigner nus. On a déjà eu des demandes en provenance de groupes de nudistes.»

Entente de principe

Les croupiers auraient obtenu la semaine de quatre jours

LE DEVOIR

Les quelque 600 croupiers du Casino de Montréal, en lock-out depuis le 29 juin, obtiendraient la semaine de travail de quatre jours accompagnée d'une augmentation de salaire de 7 %.

Une entente de principe est survenue hier entre la direction du Casino et le syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), affilié à la FTQ. Les croupiers se prononceraient vendredi sur ce projet de convention collective, leur première.

«La barre était placée haute, mais je crois que dans le contexte particulier (négociation de la première convention), il s'agit d'un bon premier projet», a indiqué par voie de communiqué Pierre Lamothe, négociateur pour la SCFP.

Pas de vacances pour les élus

Le conseil municipal rompt avec la tradition Doré en siégeant à la mi-juillet

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le soleil brille pour tout le monde sauf pour les conseillers municipaux de Montréal. Tel que prévu par le maire Pierre Bourque, les élus de la nouvelle administration travaillent sans relâche.

En effet, une assemblée régulière du conseil municipal se déroulera lundi après-midi prochain alors que la tradition instaurée par la précédente administration était de décaler juillet mois des vacances. Cette façon aura d'ailleurs coûté cher à l'ancien maire Jean Doré, absent lors de la désormais célèbre inondation du 14 juillet 1987.

La tenue d'un conseil comporte toutefois un inconvénient majeur: beaucoup de citoyens intéressés par les affaires municipales seront absents et ne pourront donc pas participer à la période des questions réservée à la population. Cela dit, aucun élément de l'ordre du jour du conseil ne semble relever d'une urgence quelconque. Trois dossiers retiennent tout de même l'attention.

Ainsi, la construction d'un écran acoustique aux abords de l'autoroute 15 Nord, entre le boulevard Henri-Bourassa et le pont Médéric-Martin (3,3 km), sera soumis à l'approbation des élus. Il s'agit d'une dépense de 3,4 millions \$ qui devrait permettre la diminution de la pollution sonore dans le quartier résidentiel attenant.

C'est en 1992 que la Ville de Montréal s'engageait à réduire le niveau de bruit à proximité des autoroutes qui traversent des quartiers résidentiels montréalais. Par la suite, une entente-cadre est intervenue entre la Ville et le ministère des Transports.

De plus, un projet de règlement autorisant l'occupation du domaine public et des terrains appartenant à la Ville sera abordé. La compagnie

OMNI a demandé à l'administration municipale de pouvoir construire des structures sur lesquelles seraient posés des panneaux-réclames.

Le Service du développement économique recommande de permettre la location de terrains à OMNI qui, en 1994, avait érigé à travers la ville 261 colonnes. Selon les fonctionnaires municipaux, le contrat représenterait potentiellement des reve-

nus annuels de 75 000 \$ car la Ville mettrait entre autres en valeur des terrains susceptibles d'être développés dans un avenir lointain.

De plus, une entente similaire existe déjà entre la Ville et la société MEDIACOM pour d'autres sites, ce qui milite en faveur du présent dossier. L'entente se poursuivrait jusqu'en 2000, avec possibilité de renouvellement de cinq autres années.

Avis public

Ville de Montréal

Étude publique du projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme

La Commission d'étude créée par le Conseil municipal le 19 juin 1995 tiendra une assemblée publique d'information :

- le mardi 1^{er} août 1995, à 19 h à la salle du Conseil de l'hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est (Métro Champ-de-Mars)

Après la présentation du projet de règlement par les responsables du Service de l'urbanisme, il y aura une période de questions réservée au public.

Par la suite, la Commission recevra en audience les personnes intéressées à émettre des commentaires sur ce projet lors d'une assemblée qui se tiendra :

- le lundi 14 août 1995, à 19 h à la salle du Conseil de l'hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est (Métro Champ-de-Mars)

Ce projet de règlement prévoit divers ajustements au règlement d'urbanisme, notamment en ce qui concerne :

- les limites de superficie des commerces;
- les restaurants et débits de boissons alcoolisées;
- les usages conditionnels;
- le cadre bâti.

Par ailleurs, le projet vise aussi à compléter le règlement actuel par de nouvelles dispositions concernant :

- les réservoirs de substances combustibles ou inflammables;
- les abris temporaires d'automobiles;
- les espaces habitables dans les ateliers d'artistes et d'artisans;
- les antennes non accessoires.

Les personnes désirant émettre des commentaires sur ce projet ou faire une présentation devant la Commission le 14 août sont invitées à s'inscrire d'ici le vendredi, 11 août 1995 à l'endroit indiqué ci-dessous.

Pour toute information relative à ce projet ou au processus d'étude publique, veuillez communiquer avec :

La Division des commissions et des comités du Conseil
85, rue Notre-Dame Est, bureau R-200
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 872-3770
Télécopieur : 872-9964

La documentation peut être consultée dans tous les bureaux Accès Montréal.

Montréal, le 8 juillet 1995

Le greffier
Léon Laberge

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVIS DE CONSULTATION GÉNÉRALE

Avant-projet de loi

Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection et le développement durable des activités agricoles

La Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation est chargée de procéder à une consultation générale et de tenir des auditions publiques, à compter du 21 août 1995 sur l'avant-projet de loi intitulé *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection et le développement durable des activités agricoles*.

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

Le mémoire devra être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le 11 août 1995 et être transmis en 25 exemplaires de format 8 1/2 pouces sur 11 pouces (21,5 cm sur 28 cm). Il devra être accompagné d'autant d'exemplaires d'un résumé de son contenu.

La Commission prendra connaissance des mémoires reçus. Elle choisira alors, parmi les personnes et les organismes qui lui ont fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 35 exemplaires supplémentaires.

Veuillez adresser les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements à :

M. Doris Arsenault
Secrétaire de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation
Secrétariat des commissions
Hôtel du Parlement
Bureau 3.28
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone : (418) 643-2722
Télécopieur : (418) 643-0248

Avis publié par le Secrétariat des commissions

ROBIC
DEPUIS 1892

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél: (514) 981-0444

La maîtrise des intangibles

LE DEVOIR

POLITIQUE

Sondage du Conseil du patronat du Québec

Le climat politique déçoit fortement les dirigeants d'entreprises

75 % d'entre eux le considèrent mauvais, du jamais vu en 18 ans

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Jamais en 39 sondages depuis le mois de janvier 1977 les dirigeants d'entreprises membres du Conseil du patronat du Québec (CPQ) n'ont manifesté autant de morosité à propos du contexte politique au Québec. Seulement 3 % des répondants trouvent le climat politique bon, alors que 75 % le considèrent mauvais ou très mauvais. Enfin, 70 % d'entre eux pensent que la situation va se détériorer davantage au cours des six prochains mois.

En présentant les résultats de cette consultation, qui n'est cependant pas menée selon une méthode scientifique, Ghislain Dufour, président du CPQ, attribue bien sûr cette appréciation très négative du climat politique québécois au fait qu'il devrait y avoir un référendum sur l'avenir du Québec dans les prochains mois. Mais pourquoi alors y aurait-il plus de morosité maintenant qu'il n'y avait en 1980 avant le premier référendum?

Les répondants n'avaient pas à expliquer les raisons de leur mauvais humeur, mais M. Dufour y a d'une interprétation personnelle. Selon lui, la situation était beaucoup plus claire en 1980 et il n'y avait pas d'indécision quant à la date du référendum. Le président du CPQ soutient en outre que l'entente conclue par le gouvernement Parizeau avec le Bloc québécois et le parti de Mario Dumont n'a pas été vraiment comprise par les décideurs du monde des entreprises.

Le questionnaire a été envoyé le 9 juin à 455 présidents, vice-présidents ou directeurs exécutifs d'entreprises membres; 177 membres corporatifs comptant globalement plus de 177 000 employés l'ont dûment rempli et retourné dans les délais fixés. Très critiques à l'endroit de la politique québécoise, ces répondants se disent par ailleurs satisfaits de la situation en politique canadienne (2 % très bonne, 42 % bonne et 46 % passable).

Quant aux conditions économiques en général, 46 % des déci-

deurs consultés les trouvent bonnes ou très bonnes, en comparaison de 63 % il y a six mois et 43 % il y a un an. L'évaluation demeure néanmoins nettement meilleure à ce qu'elle a été entre 1991 et 1995, alors que le taux de satisfaction a varié entre 11 et 28 %.

Ces gens d'affaires ont des opinions très nettes sur les priorités que les gouvernements d'Ottawa et de Québec devraient avoir: réduction du déficit, contrôle des dépenses publiques et réduction des impôts des particuliers. Ils continuent d'affirmer que les taux d'intérêt arrivent toujours au premier rang des facteurs d'influence négative sur l'activité économique au Québec et au Canada.

Ils parlent des taux réels d'intérêt, qui ont constamment été, depuis plusieurs années, à un niveau supérieur à ceux de leurs concurrents américains. Le taux préférentiel connaît actuellement un écart de 1,8 %, après avoir été de 2,4 % l'an passé et même 2,9 % en 1992.

Jacques Garon, économiste au CPQ, constate aussi qu'entre mars 1994 et mars 1995, le pouvoir d'achat des familles a diminué de 0,7 % au Canada et de 1 % au Québec, malgré une hausse des revenus moyens de 1,5 % au Canada et de 0,3 % au Québec. Il y a eu en revanche une augmentation de l'inflation de 2,2 % au Canada et de 1,3 % au Québec, avec le résultat net d'une baisse du pouvoir d'achat.

Après les taux d'intérêt, les dirigeants d'entreprises membres du CPQ sont préoccupés par les politiques générales du gouvernement québécois, notamment en ce qui concerne certaines taxes, par exemple celle sur la formation professionnelle. La productivité demeure parmi les principales préoccupations, tout comme le taux de change et la fiscalité.

L'Accord de libre-échange nord-américain n'a suscité plus de craintes, pas plus que la politique linguistique québécoise qui se situe depuis 1992 au dernier rang dans une liste de 17 facteurs de préoccupation.

La métaphore crustacée

Des homards dans un panier de crabes

SYLVIANE TRAMIER
MICHEL VENNE
LE DEVOIR

Tempête dans une marmite ou grosse gaffe politique? La métaphore crustacée qu'aurait employée le premier ministre du Québec pour illustrer sa stratégie référendaire devant les ambassadeurs des pays de l'Union européenne le mois dernier a, en tous cas, donné lieu hier à une petite ébullition diplomatique.

Dans les chancelleries concernées, on niait l'authenticité des propos prêtés à M. Parizeau et rapportés par le quotidien *La Presse* à la une de son édition d'hier. Au nom de ses collègues et en sa qualité de président en exercice de l'Union européenne, l'ambassadeur d'Espagne a émis un communiqué dans lequel «il tient à démentir les propos attribués à M. Jacques Parizeau».

Selon l'article du quotidien mont-réalais, au cours d'une rencontre privée avec les ambassadeurs des pays de l'Union européenne le 13 juin dernier, M. Parizeau aurait expliqué à ses interlocuteurs qu'après un OUI au référendum, les Québécois seraient «comme des homards jetés dans l'eau bouillante».

Cette image vigoureuse figure dans une note de service du ministère canadien des Affaires étrangères relatant les impressions de l'ambassadeur des Pays-Bas après cette rencontre avec le chef du gouvernement québécois. La note de service a fait l'objet d'une fuite que le ministère des Affaires étrangères dit «prendre très au sérieux».

Le premier ministre du Québec, en vacances dans le sud de la France, a été rejoint hier par son bureau qui affirme que «M. Parizeau ne voit rien de tels propos». En l'absence du premier ministre, c'est le vice-premier ministre Bernard Landry qui a répondu hier aux questions des journalistes à Montréal. Il a lui aussi démenti les révélations de *La Presse*. M. Landry a dit avoir parlé à l'ambassadeur des Pays-Bas qui lui a affirmé, des propos attribués à M. Parizeau, que «cela n'avait pas été dit».

Aux yeux du chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, cet incident n'aura aucune influence sur le vote des Québécois au référendum. «Les gens vont vouloir prendre un vote sur ce qu'ils souhaitent pour l'avenir du Québec et non pas un vote sur l'habitabilité d'une série de déclarations qu'auront faites M. Parizeau, M. Chrétien, M. Bouchard, moi-même, au cours de la campagne», a-t-il dit.

Bien que M. Dumont n'ait pu vérifier le contenu des propos de M. Parizeau, il déclare qu'il «ne dirait pas ça».

«Je n'ai pas le contenu exact des déclarations, mais j'aimerais mieux manger du homard dans mes vacances aux îles de la Madeleine que de comparer les Québécois à ceux-ci.»

Il croit à une manœuvre du camp du NON qui «n'a strictement rien à offrir, c'est d'une pauvreté malade, alors ils sont obligés d'arriver avec des stratégies comme celle-là pour essayer de faire mousser ce qui pourrait avoir l'air d'erreurs».

Le député péquiste Jean-Pierre Charbonneau croit que «cette nouvelle-là n'arrive pas comme ça, maintenant, sans que le gouvernement canadien n'ait pas été impliqué d'une certaine façon». Selon lui, «le gouvernement fédéral a des amis dans certaines ambassades et a très bien manœuvré pour que des propos qui sont cités hors contexte soient connus, sachant très bien que ça peut avoir un effet négatif».

Il croit que les fédéraux agissent ainsi pour contre l'effet de l'entente tripartite entre le PQ, le Bloc et l'ADQ sur le mandat référendaire.

M. Charbonneau «se fie au démenti» offert par le conseiller du premier ministre, Jean-François Lisée, qui était sur place et affirme que ce n'est pas en ces termes-là que M. Parizeau s'est exprimé.

Cependant, «même s'il y a un démenti, ça a un effet négatif parce qu'on est obligés de s'expliquer, on est obligés de dire qu'on ne prend pas les Québécois pour des homards bouillis et qu'on est beaucoup plus respectueux de la population que ça peut donner l'impression qu'on ne le serait en réalité».

Il souhaite que M. Parizeau rectifie lui-même le tir.

Le chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale Daniel Johnson s'est dit convaincu que les interlocuteurs du premier ministre avaient été «frappés par le cynisme de ses propos»: «Avec l'arrogance de celui qui se félicite prématurément de tromper les Québécois, Jacques Parizeau persiste dans son mépris pour tous ceux qui ne pensent pas comme lui et pour une population qui n'aura pas vu à travers son petit jeu et ses astuces», a-t-il dit.

La députée libérale Liza Frulla reconnaît à M. Parizeau l'honnêteté d'avoir illustré sa pensée de manière forte mais conforme à la réalité. «Dans le fond, ce n'est pas une erreur, dit-elle, parce que, une fois que t'es dans la marmite, t'es cuit.»

«Comme toute métaphore, celle-là est assez forte, parce que l'on voit l'image; aujourd'hui t'es vivant, demain t'es cuit. Compte tenu du branle-bas de combat qui a eu lieu, on voudrait taire la chose, minimiser la chose. Mais qu'on réalise aussi que ça décrit très bien le processus: d'une façon ou d'une autre, si on répond OUI, le processus est irréversible, c'est ça que M. Parizeau disait.»



Jacques Parizeau

Mario Dumont croit à «une manœuvre du camp du NON qui n'a strictement rien à offrir»

Un faux qui est l'œuvre d'Ottawa, croit Landry

PRESSE CANADIENNE

Québec — Le vice-premier ministre Bernard Landry est maintenant convaincu que le document faisant état des propos du premier ministre Jacques Parizeau à un groupe d'une quinzaine d'ambassadeurs et diplomates de la Communauté européenne est un faux et il a exigé, hier soir, que le gouvernement fédéral présente des excuses formelles.

«Depuis que les 15 ambassadeurs de la Communauté ont démenti formellement et catégoriquement les propos qui ont été attribués au premier ministre Jacques Parizeau dans un rapport du ministère des Affaires étrangères du Canada, notre position est maintenant la suivante: le gouvernement du Canada doit s'excuser auprès du premier ministre du Québec, une de ses provinces les plus importantes, pour avoir tenté de le couvrir d'opprobre, dans un faux rapport démenti par les représentants des 15 pays les plus avancés de la terre», a déclaré M. Landry.

Visiblement affecté et choqué, M. Landry a fait cette déclaration hier soir, quelques instants avant de recevoir l'insigne de l'Ordre de la Pléiade et de prononcer un discours devant une centaine de représentants de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), réunis pour un dîner officiel au Musée du Québec.

«Deuxièmement, a-t-il poursuivi, le ministère des Affaires étrangères du Canada doit s'excuser auprès des 15 ambassadeurs de la Communauté pour avoir tenté de manipuler grossièrement une de leurs activités à des fins de propagande interne méprisables.»

M. Landry a expliqué «qu'en passant, quand on a comme unique philosophie politique les seules lettres du mot "Non", on est capable de descendre à des niveaux très bas pour essayer de compenser son désespoir».

Comme troisième exigence, le vice-premier ministre a demandé au ministère fédéral des Affaires extérieures de trouver les responsables «de ce grave incident qui ont rédigé ce faux rapport et qui l'ont diffusé aux médias de façon calculée».

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

SUITE À LA PAGE B5



SOCIÉTÉ DES CASINOS DU QUÉBEC INC.

CASILOC INC.

APPEL D'OFFRES NO 95-805

TABLES DE JEUX - CASINO DE HULL

Clôture le : 21 juillet 1995, 10h, heure locale.

Casiloc inc. désire recevoir des offres relativement à la fabrication de l'un, l'autre ou l'ensemble des lots suivants :

- lot 1 : 10 tables de roulette;
- lot 2 : 35 tables de Blackjack;
- lot 3 : 12 pupitres de superviseur.

Ce document s'adresse à des entreprises ayant de l'expertise dans la fabrication de meubles de qualité supérieure.

Toutes les conditions de cet appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et qui peut être obtenu contre un paiement non remboursable de 50,00 \$ présenté sous forme de chèque certifié ou mandat-poste fait à l'ordre de Casiloc inc., du mercredi 12 juillet, au jeudi 20 juillet 1995 de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à :

Casiloc inc.
Direction de l'approvisionnement
500, rue Sherbrooke Ouest, 15^e étage
Montréal (Québec) H3A 3G6

Aucune soumission reçue après les délais ne sera acceptée.

Pour être admissible à présenter une soumission, le soumissionnaire doit répondre aux critères suivants, sans quoi sa soumission sera automatiquement rejetée :

- avoir obtenu le document d'appel d'offres directement de la Direction de l'approvisionnement de la Société des casinos du Québec inc.;
- avoir une place d'affaires au Québec;
- avoir un minimum de cinq (5) années d'expérience dans la fabrication de meubles de qualité supérieure;
- être en mesure de respecter l'échéancier établi par Casiloc inc., la date de la première livraison, soit celle de 10 tables de roulette, étant le 20 septembre 1995.

Casiloc inc. tiendra une séance d'information obligatoire lundi 17 juillet à 10 heures au 500, rue Sherbrooke Ouest, Montréal. Veuillez confirmer votre présence auprès de Sylvie Lemay au (514) 282-8080, poste 2578, avant vendredi 14 juillet, 16 h 30.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque certifié, d'une traite bancaire ou d'un cautionnement de soumission au montant de 25 000 \$ en faveur de Casiloc inc. Les soumissions devront aussi être accompagnées d'une convention relative à l'émission d'un cautionnement d'exécution ou d'une convention relative à l'émission d'une traite bancaire au montant de 50 000 \$ en faveur de Casiloc inc. Le soumissionnaire peut, au lieu de présenter l'une des deux conventions susmentionnées, présenter un chèque certifié ou une traite bancaire au montant de 50 000 \$ en faveur de Casiloc inc.

Casiloc inc. ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission reçue.

Toute information peut être obtenue auprès de Donald Robinson au numéro (514) 499-5091.

Michèle Lavigne
Directrice, Approvisionnement
Société des casinos du Québec inc.
Émis le 12 juillet 1995

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 500-05-000617-942

COUR SUPÉRIEURE

COMMISSION DE LA

CONSTRUCTION DU QUÉBEC,

Demanderesse principale

-c-

ARMATURES OLYMPIQUE INC.,

-et-

MOLE CONSTRUCTION INC.,

Défenderesses principales

-et-

FERTEK INC.,

Défenderesse principale et

demanderesse en garantie

-c-

MAURICE MILLETTE ET ALS,

Défendeurs conjoints et solidaires en

garantie

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défendeurs en garantie Maurice

Millette, Nelson Millette, Paul Côté,

Steve Lessard, Richard Audet, Robin

St-Laurent, René Beaudin, Claude

Lefebvre, Pierre Leblanc, Rodrigue

Duguay, Johnny Simard, Jean-Yves

Deraiche, Aimé Tessier, Jeannot

Ross et Denis Corbelli sont, par les

présentes, requis de comparaître,

dans un délai de trente (30) jours de

cette publication dans le journal "Le

Devoir", personnellement ou par

l'entremise de leurs procureurs.

Une copie du bref d'assignation et de

la déclaration en garantie

accompagnés d'une copie du bref

d'assignation et de la déclaration de

l'instance principale ont été laissés

dans un délai de trente (30) jours de

cette publication dans le journal "Le

Devoir", personnellement ou par

l'entremise de leurs procureurs.

Une copie du bref d'assignation et de

la déclaration en garantie

accompagnés d'une copie du bref

d'assignation et de la déclaration de

l'instance principale ont été laissés

au greffe de la Cour supérieure du

district de Montréal, à votre intention,

au local 1100.

VEUILLEZ AGIR EN

CONSEQUENCE.

MONTREAL, le 7 juillet 1995

DOMINIQUE DIBERNARDO, G. a.

GREFFIER DE LA COUR

SUPÉRIEURE

(-Me Guy Lauzon (D/18166))

DUNTON, RAINVILLE, TOUPIN,

PERRAULT

800, Place Victoria, C.P. 303

Tour de la Bourse, bureau 4300

Montréal (Québec)

MAZ'HI

PROCURATEURS DE LA

DEFENDERESSE PRINCIPALE ET

DEMANDERESSE EN GARANTIE.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT

DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE

STE-ANNE DE BELLEVUE, NO:

C3441-42536, LA VILLE DE STE-ANNE

DE BELLEVUE, Saisissant, -vs-

JASMIN EDDY, Saisi. Le 26 juillet 1995,

à 10h00, AU DOMICILE du saisi, au

176, 8^e BOULEVARD, en la ville de

TERRASSE VAUDREUIL, district

judiciaire de BEAUHARNOIS, seront

vendus par autorité de Justice, les biens

et effets du saisi en cette cause:

Véhicule Dodge Colt 1989 200-E, 4

portes, 5 vitesses; Écubilizer, tôle

double JVC, lecteur de cassettes Sony,

Radio AWA, lecteur de CD Technics, 2

caisses de son TOA ETC., Montréal, le

10 juillet 1995, DANY LEVESQUE, H.J.

District de Montréal, ETUDE VALADE

ET ASSOCIES, 987-7683.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE TERREBONNE

NO: 700-05-000992-952

COUR SUPÉRIEURE

BANQUE FÉDÉRALE DE

DÉVELOPPEMENT

Requérante

-c-

161754 CANADA INC.

Intimée

Et

L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES

DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION

FONCIÈRE DE DEUX-MONTAGNES

Mis en cause es qualités.

ASSIGNATION

ORDRE est donné à 161754 Canada

inc. de comparaître au greffe de cette

Cour situé au 400, rue Lavolette, à

St-Jérôme, salle RC35, dans les 30

jours de la publication du présent avis

dans le journal Le Devoir.

Une copie d'une requête en

délaissement forcé et prise en

paiement a été laissée au greffe de la

Cour à votre intention.

Lieu: St-Jérôme

Date: 7 juillet 1995

André Brunet, greffier-adjoint

Mes DESGRANDPRÉ, GODIN,

Avocats

a/s Me Gabriel Kordov, Avocat

100, rue de la Gauchetière Ouest,

Bureau 2900,

Montréal, Qc

H3B 4W5, Cc (514) 878-4311

GRENIER & ASSOCIE, Huissier

10, est Notre-Dame, suite 210,

Montréal, Qc

H2B 1B7

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 500-12-223763-958

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT

GREFFIER ADJOINT

DIANE MANON ST-ONGE.

Partie demanderesse

C

CARLOS MANUEL CORDERO

VILLEGAS,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à CARLOS

MANUEL CORDERO VILLEGAS de

comparaître au greffe de cette cour

situé au 1, RUE NOTRE-DAME EST,

MONTREAL, salle 1.100, dans les 30

JOURS de la date de la publication

du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie DE LA DÉCLARATION a

été remise au greffe à l'intention de

CARLOS MANUEL CORDERO

VILLEGAS.

Lieu: MONTRÉAL

DOMINIQUE DIBERNARDO, G.a.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 695-005-514

ACTUALITÉS

SREBRENICA Situation «très grave»

SUIITE DE LA PAGE 1

en question le mandat de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU), en ajoutant qu'il était encore trop tôt pour dire s'il fallait décider son retrait de Bosnie.

Le secrétaire général des Nations unies Boutros Boutros-Ghali a reconnu que la situation créée par la chute de Srebrenica était «très grave» mais a fait part, par l'intermédiaire de son porte-parole, de sa détermination à éviter un retrait des Casques bleus.

Srebrenica était l'une des zones de sécurité placées sous la protection des Nations unies. Sa chute place l'ONU dans une position délicate, même si le porte-parole de M. Boutros-Ghali, Ahmad Fawzi, a affirmé hier qu'il était «faux» de qualifier d'échec ce concept des zones de sécurité.

Les bombardements aériens sur des chars serbes autour de Srebrenica effectués hier par des avions de l'OTAN n'ont pas suffi à dissuader les Serbes bosniaques à s'emparer de la ville.

Les troupes serbo-bosniaques ont également contraint les Casques bleus néerlandais déployés dans l'enclave à une humiliante retraite, face à leur puissance de feu supérieure et aux menaces de tuer trente Casques bleus retenus depuis dimanche.

Cette menace laisse craindre une répétition de la crise des otages qui avait vu, fin mai, plus de 250 Casques bleus faits prisonniers par les Serbes de Bosnie avant d'être libérés après d'intenses négociations.

En attendant, les Serbes de Bosnie continuent leur progression vers le sud de la Bosnie. Ils affirment en effet être sur le point d'investir Zepa.

Comme Srebrenica, Zepa est une «zone de sécurité» de l'ONU.

À Srebrenica, les Serbes de Bosnie assurent avoir mis en place une nouvelle administration civile et un maire serbe, quelques heures à peine après s'être emparés de la ville.

Ils auraient aussi libéré les 30 Casques bleus néerlandais qu'ils avaient pris en otages, a annoncé hier soir un responsable américain du Pentagone sous couvert d'anonymat.

Il y a quelques jours encore, Srebrenica comptait une population essentiellement musulmane de 30 000 habitants.

Les deux raids aériens de l'OTAN dans l'après-midi ont neutralisé deux chars serbo-bosniaques mais n'ont pas entravé l'avance des quelque 1500 soldats serbes vers la ville.

L'attaque serbe, menée sur deux fronts, a jeté sur les routes des dizaines de milliers de civils, a annoncé l'ONU.

Ils seraient près de 25 000 à s'acheminer vers le nord de la poche, à Potocari, à cinq kilomètres de la ville, a précisé Chris Guinness, porte-parole de l'ONU.

Près de 430 Casques bleus néerlandais qui se trouvaient dans Srebrenica ont abandonné leurs positions après avoir tenté de bloquer la progression serbe. Ils se sont aussi repliés vers Potocari, a ajouté le responsable américain.

«[Srebrenica] est complètement déserte. [...] C'est un exode massif», a assuré Stephan Oberreit, de Médecins sans frontières, joint à Belgrade.

Juste après le début du raid de l'aviation de l'Alliance, le premier ministre du gouvernement bosniaque Haris Silajdzic a reproché à l'OTAN de ne pas être intervenue «trois ou quatre jours plus tôt».

«[Les Occidentaux] refusent de prendre des mesures quand ils peuvent encore changer le cours des événements. Après il est trop tard, et ils s'efforcent à démontrer à l'opinion publique occidentale que les raids n'ont servi à rien. Je me sens trahi par ceux qui avaient assuré que la Force de réaction rapide apporterait un changement», a renchéri le ministre bosniaque des Affaires étrangères, Mohamed Sacirbey, en visite au Parlement européen.

«La force de réaction rapide n'est pas encore techniquement prête à libérer les Néerlandais. Je pense donc

que l'ONU n'a qu'une chose à faire, c'est de négocier», estime le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, dans une entrevue à paraître aujourd'hui dans *Le Figaro*.

À l'heure actuelle, environ 30 soldats de la paix néerlandais sont aux mains des Serbes.



Jacques Chirac a déclaré à Strasbourg que la France était prête à intervenir militairement à la demande de l'ONU pour reconquérir Srebrenica.

La dernière frappe aérienne de l'OTAN, en mai dernier, avait poussé les Serbes à prendre quelque 400 Casques bleus en otages.

Par ailleurs, la sécurité et la santé d'un groupe de Casques bleus canadiens installés à deux postes d'observation situés près de leur base onusienne du centre de la Bosnie suscitent davantage d'inquiétude, a déclaré hier un porte-parole.

L'armée du gouvernement bosniaque, qui mène en ce moment une offensive dans la région pour briser le siège serbe de Sarajevo, n'a pas permis le réapprovisionnement de 19 Canadiens depuis la mi-juin et les postes commencent à voir s'amenuiser dangereusement leurs stocks de nourriture et d'eau, a indiqué le lieutenant-commandant Jeff Agnew.

Après que l'armée du gouvernement dirigé par les Musulmans eut lancé son offensive le 15 juin, elle a réduit les déplacements des 600 Canadiens de la base située au nord de la capitale.

Néanmoins, les Canadiens ont réussi à réapprovisionner les postes d'observation le 15 et le 23 juin, a souligné M. Agnew depuis Zagreb, en Croatie.

Cependant, «un d'entre eux a en principe manqué d'eau aujourd'hui — il fait extrêmement chaud, nous sommes très inquiets à leur sujet», a-t-il dit.

Les autres manquent probablement d'eau demain.

«Il leur reste encore un peu de nourriture, bien que leurs rations aient baissé énormément», a ajouté M. Agnew.

«C'est une situation très préoccupante. Certains d'entre eux ont la diarrhée.»

Tous les Casques bleus canadiens ont été retirés des régions détenues par les Serbes en Bosnie après que plus de 370 soldats et observateurs militaires de l'ONU, dont 55 Canadiens, ont été pris en otages par les Serbes à la suite de frappes aériennes effectuées par l'OTAN en mai, a expliqué M. Agnew.

La France et la Grande-Bretagne fournissent plus de la moitié des quelque 24 000 Casques bleus actuellement déployés en Bosnie, et le but de ces deux pays est d'éviter une humiliation des Nations unies.

Si, après la chute de Srebrenica, il apparaît que la seule manière d'y parvenir est de s'engager plus en avant militairement dans le conflit en faveur de l'un des camps, Paris et Londres pourraient favoriser la solution d'un retrait général.

L'OTAN a établi son plan d'évacuation et plus de 60 000 hommes se tiennent prêts à le mettre en œuvre. Puisqu'il faut trois mois pour le mener à bien et pour permettre une évacuation des Casques bleus avant l'hiver, les experts militaires recommandent une décision d'ici le début août.

FÊTE Vive le macaron

SUIITE DE LA PAGE 1

Car les efforts de la doyenne des festivités estivales québécoises visaient largement à assurer sa pérennité, que les compressions du financement public et les difficultés passées rendaient extrêmement précaires. Au cours des derniers mois, le Festival d'été a consacré une bonne partie de ses énergies à signifier au public l'étendue du problème et — finalement — à le mettre dans le coup des solutions à venir.

Le macaron de l'avenir

La grande solution, qu'on avait vu venir dans les menaces bébêtes de la campagne 1994 du macaron du Festival, c'était de mettre fin à la gratuité absolue des spectacles extérieurs, devenue insoutenable si l'événement voulait garder son allure de grande fête populaire. Le macaron est donc devenu obligatoire sur les principaux sites cette année, après qu'on eut préparé le chemin à cette éventualité au cours de diverses rencontres avec les médias, entre autres en citant l'exemple du Paléo Festival de Nyon. Ce dernier festival, présenté comme «une voie d'avenir» par Louis Rochette, lors d'une conférence de presse, vendredi dernier, fonctionne avant tout par un abonnement de 175 \$ pour les six jours de spectacles.

À 5 \$ pour 11 jours, on est encore bien loin d'une billetterie à l'europeenne, dont les organisateurs ne voulaient de toute façon rien savoir à ce stade-ci. Et pour encourager la population à arborer son petit macaron d'entrée, on a d'ailleurs présenté la chose plus gentiment. «Votre festival, c'est votre macaron», dit-on à l'endos du programme officiel. «Pour bâtir le Festival», disait-on encore dans une publicité distribuée de foyer en foyer.

À la veille de l'ouverture, on avait bien encore quelques petites inquiétudes sur l'engouement du public, même si des sondages avaient laissé entendre que la population était largement favorable à l'initiative du

Festival. En particulier, on pouvait se demander si les gens se présenteraient en aussi grand nombre devant l'effet conjugué d'un léger débours et, surtout, d'une programmation très fortement axée sur les découvertes plutôt que les grandes vedettes bien chez nous.

À la mi-Festival, alors que les quelque 250 vendeurs — souvent très jeunes — s'époumonent avec énergie sur tous les coins de rue du centre-ville, de la rue Cartier au Vieux-Port, on peut dire avec assurance que les 5 \$ du macaron n'ont eu absolument aucun effet sur la présence du public aux grands spectacles extérieurs (il faudrait peut-être d'ailleurs le dire aux gens du secteur de la santé). À l'ouverture, sous un peu de pluie, Richard Desjardins avait environ 20 000 admirateurs devant lui, alors que, dimanche soir, pour la performance endjablée d'Eric Lapointe, il y avait un record de foule sous le soleil: probablement plus de 40 000 personnes. Ceux qui, à ce moment-là, restaient à l'extérieur du périmètre contrôlé (très discrètement) arboraient très souvent le macaron: c'était le manque de place et non le manque de volonté qui les gardait à l'extérieur.

Le directeur des communications du Festival, Gilles Laforce, est on ne peut plus heureux de la tournure des événements: «Ça va plus loin que j'imaginai. Il y a même des gens qui nous appellent pour nous dire que c'est une bonne idée», affirme-t-il avec enthousiasme. Un peu avant la mi-Festival, les ventes atteignaient déjà le double de celles de l'année dernière: 70 000 macarons vendus à 5 \$, contre 35 000 à 3 \$ l'année dernière. Alors qu'on avait établi une projection budgétaire conservatrice de 35 000 macarons vendus, les ventes probables de plus de 100 000 macarons viennent s'annoncer comme une véritable manne, capable de régler bien des problèmes logistiques et financiers. On appelle ça une marge de manœuvre, une chose qui prenait l'allure d'un rêve il y a peu de temps et qui s'annonce maintenant comme un gage d'avenir. Un avenir ensoleillé, espère-t-on.

TRAVAIL «Philosophie européenne»

SUIITE DE LA PAGE 1

une baisse de production temporaire, a-t-elle poursuivi. Dans le cadre d'une politique active du marché du travail, à laquelle participent tous les acteurs socioéconomiques, «on dit: formez donc votre main-d'œuvre pendant ce temps-là, au lieu de la débaucher».

Effectivement, la nouvelle p.-d.g. de la SQDM, nommée par le gouvernement péquiste en novembre dernier, imprime déjà sa marque sur l'organisme en y incluant une philosophie nettement «européenne» pour guider ses interventions. L'économiste de l'Université de Québec à Montréal est reconnue comme une experte des politiques de plein-emploi des pays scandinaves et a, depuis dix ans, multiplié des recherches sur l'instauration de telles politiques au Québec.

Mme Bellemare a dit déplorer que les politiques fédérales de gestion macroéconomique, caractérisées par la lutte à l'inflation et basées sur un taux de chômage «naturel» très élevé, minent l'efficacité des mesures visant justement la réduction du chômage. À cet effet, elle s'interroge entre autres sur la création par Ottawa d'un fonds d'investissement en ressources humaines pour cibler ses interventions afin d'aider les chômeurs de longue durée.

«Il est très difficile d'intervenir sur le chômage de longue durée quand on a une politique fiscale et une politique monétaire qui encouragent le chômage et qui font en sorte que le taux de chômage demeure toujours très élevé», a affirmé la présidente de la SQDM peu avant de prendre la parole devant l'Association internationale du personnel de la sécurité d'emploi (AIPSE), dont la conférence annuelle a lieu pour la première fois au Canada.

Malgré ces contraintes, Mme Bellemare croit que les interventions de son organisme peuvent donner des résultats à la condition que tous les partenaires socioéconomiques participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de telles mesures. C'est pour cette raison que la présidente de la SQDM entend solliciter leur participation à la politique active du marché du travail, ce qui permettrait la mise en vigueur de tous les éléments de cette politique d'ici un an.

Défi de taille, reconnaît Mme Bellemare, car il s'agit d'amener tous les intervenants, et surtout le patronat, à abandonner certains comportements et attitudes. En premier lieu, déclare la présidente de la SQDM, on note la tolérance généralisée chez les employeurs envers un taux de chômage très élevé. Non seulement font-ils preuve de complaisance, mais ils nuisent à leur propre compétitivité.

Citant les recherches de l'économiste américain Michael Porter, Mme Bellemare a fait remarquer qu'en Suède et au Japon, les entreprises «sont toujours incitées à augmenter leur productivité au moyen de technologies nouvelles lorsque le chômage est rare. Lorsque le chômage est élevé et que la main-d'œuvre est abondante, ces incitations disparaissent».

Le premier volet de la politique active du marché du travail — qui se distingue des mesures «passives» comme les prestations d'assurance-chômage — est déjà en place grâce à l'adoption récente de la loi 90. La SQDM s'est vu doter par le ministre de l'Emploi du mandat de veiller à la mise en œuvre de cette loi, qui oblige les employeurs à investir, dès 1996, l'équivalent de 1 % de leur masse salariale dans la formation de leurs effectifs. Ceux qui ne réussissent pas à atteindre ce pourcentage devront fournir la différence à un fonds central géré par la SQDM.

EN BREF

RÉFÉRENDUM: UNE OBJECTION POUR LE 6 NOVEMBRE

Québec — Il y aurait au moins une objection à la tenue du référendum le 6 novembre, comme le voulait une rumeur rapportée hier par *Le Devoir*: les élections municipales sont déjà

prévues pour le 5, la veille, dans 674 municipalités du Québec, dont 14 de plus de 20 000 habitants. Le gouvernement pourrait donc trouver inapproprié de convoquer plus d'un million d'électeurs québécois à deux scrutins, deux jours consécutifs. En outre, en vertu des délais prévus à la Loi sur la consultation populaire, M. Parizeau peut présenter le projet de loi sur la souveraineté le 5 septembre et tenir le référendum le 30 octobre aussi bien que le 6 no-

vembre. La loi prévoit que le décret ordonnant la tenue du référendum ne peut être pris avant le 18^e jour suivant la présentation de la question, ce qui nous mène au 23 septembre. Si le gouvernement adoptait le décret entre le 24 et le 27 septembre, le référendum aurait lieu le cinquième lundi suivant, soit le 30 octobre. Si le décret était pris entre le 28 septembre et le 4 octobre, le scrutin aurait lieu le 6 novembre. Les paris sont ouverts.

PAYS «Corriger une partie de l'histoire»

SUIITE DE LA PAGE 1

on doit trouver un gain à la crise, cela se situe au seul niveau d'une meilleure sensibilisation par rapport aux questions autochtones, et, entre sensibilisation et compréhension, il y a peut-être une différence. Les «questions autochtones», ce sont souvent des questions territoriales. Et dans certains dossiers, les revendications territoriales sont vastes. À Oka, les prétentions indiennes sur la seigneurie du lac des Deux Montagnes englobent le territoire de l'aéroport de Mirabel. Les Montagnais, pour leur part, revendiquent tout l'est du Québec...

Il va sans dire que ces revendications visent aussi des terrains largement peuplés par des Blancs... Et là, de toute évidence, les millions de Blancs vivant sur place ne céderont pas leurs propriétés gentiment, sans mot dire, sous prétexte, par exemple, que les Amérindiens les ont occupés il y a trois siècles.

«C'est quelque chose qui est accepté par la communauté autochtone, dit M. Picard, et toutes les nations concevaient que l'on n'est pas ici pour refaire les 300 dernières années. On veut plutôt corriger une partie de l'histoire. Cette correction peut passer par des compensations financières pour les torts causés, par un meilleur accès à la chasse et à la pêche ou par un meilleur accès au territoire quant aux possibilités de développement économique, par exemple.»

Dans l'ensemble du pays, c'est au Québec et en Colombie-Britannique que les revendications territoriales autochtones sont les plus importantes. «Et plus les revendications sont fermes, plus la tension monte», poursuit M. Picard. Au Québec, s'ajoute à cette tension la compétition que se livrent les nationalistes québécois et autochtones. En décembre 1991, le chef de l'Assemblée des Premières Nations du Canada, Ovide Mercredi, avait même murmu-

ré «Vive les autochtones libres!» au cours d'une entrevue, les premiers mots qu'il avait appris à dire en français. Il y a aussi compétition entre Québécois et autochtones pour le rôle de la pire victime, ajoute Pierre Trudel.

Une forte proportion des revendications indiennes en sol québécois est présentement sous le coup d'un récent jugement de la Cour supérieure. Ce jugement, rendu dans une cause impliquant un individu algonquin, décrète que les titres indiens se sont éteints avec la Conquête, soit le transfert du régime français au régime britannique. Cette cause, présentement contestée devant les instances supérieures, touche «le cœur du Québec», selon M. Picard, soit le territoire le plus peuplé de la province, ce qui annule du coup toutes les revendications autochtones dans cette région.

À Oka-Kanesatake, le problème se pose différemment. La dispersion des terres occupées par les Indiens crée problème, indépendamment du droit. Et ce qui a changé depuis la crise, dit M. Trudel, c'est que le gouvernement fédéral s'est vraiment attelé à y créer un territoire communautaire autochtone. Aussi, après la crise, les Mohawks ont découvert que s'ils tiraient de la mitraille dans les airs, les propriétaires blancs acceptaient plus vite de céder leurs droits de propriété au gouvernement fédéral, dit M. Trudel. Alors qu'auparavant, la cession des terres prenait une éternité...

Dans le cas où un Mohawk ou tout autre autochtone des Premières Nations habite déjà une terre appartenant au fédéral, pourquoi ne l'achète-t-il pas, puisqu'il jouit alors d'un bail avec option d'achat? «Les Indiens ne voient pas vraiment pourquoi ils achèteraient des terres sur lesquels ils estiment avoir des droits», tranche M. Picard, avec la logique habituelle des Amérindiens.

Fin

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559